

**GRAND
LAC**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 10 janvier 2019 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir d'Eudes BOUVIER
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir d'Olivier ROGNARD
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA
MERY	Eudes BOUVIER
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint des services
Julie ECALARD	Responsable Communication
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Véronique MERMOUD	Directrice pôle Aménagement
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/Assemblées



Matilde HABOUZIT

Responsable du pilotage de la performance et des politiques contractuelles

Eline QUAY THEVENON

Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 21 décembre 2018 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 19 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 26 présents, et 28 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 6 Année : 2019
Exécutoire le : 17 JAN. 2019
Affichée le : 17 JAN. 2019
Visée le : 17 JAN. 2019

TOURISME

Marché n°2017-60 - Réhabilitation de l'Aquarium d'Aix-les-Bains Lot n°2 : Démolition / façades / maçonnerie Avenant 1

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation du bâtiment de l'aquarium, visant à accueillir un centre muséographique, une antenne de l'office de tourisme ainsi qu'un restaurant.

Le lot n°01 : désamiantage et déplombage a été attribué à l'entreprise AMIANTECH pour un montant de 58 000.00 € HT lors du Bureau communautaire du 08 février 2018.

S'agissant des travaux de réhabilitation, les lots 2 à 11 relatifs aux différents travaux liés au bâtiment ont été attribués au Bureau communautaire en date du 12 avril 2018.

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au groupement ARCHIPAT / PAYAN / ACTIF / Génie Acoustique / ECP.

OBJET DE L'AVENANT

Par ordre de service n°2, il s'est avéré nécessaire de supprimer des travaux prévus au marché et d'ajouter des travaux non prévus au marché. En effet, lors du curage du bâtiment au début du chantier, des états très dégradés de certaines parties structurelles du bâtiment ont été mis au jour impliquant des renforcements de fondations et des reconstructions non prévus initialement.

Lors de l'élaboration de l'avant-projet, l'aquarium était encore ouvert et accueillait du public. Ces travaux supplémentaires n'ont pas pu être anticipés car le site étant occupé, et la présence d'amiante supposée, il n'a pas été possible de réaliser les sondages destructifs qui étaient nécessaires pour une vraie investigation sur l'état de la dalle et des fondations du bâtiment.

Le présent avenant a pour objet de rendre définitif les prix provisoires notifiés par l'Ordre de Service n°2 :

- Travaux non réalisés : - 32 058,90€ HT (détail OS joint)
- Travaux supplémentaires : + 159 394,51€ HT (détail OS joint)

Le montant de l'avenant est donc de 127 335,61 € HT (152 802,73 € TTC).

Le marché, d'un montant initial de 447 118,25 € HT, est donc porté à 574 453,86 € HT (689 344,63 € TTC).

Le présent avenant représente une évolution du marché initial de + 28.48%.

En application de l'article 139 3° du décret n°2016-360 du 25/03/2016, le dépassement des seuils admissibles est justifiable car la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.

La commission des Procédures Adaptées qui s'est réunie le 17 décembre 2018 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés sur la section d'investissement (140).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 10 janvier 2019

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 26
- Votants : 28
- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

GRAND LAC
1500 boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

AGLIETTA SAS
98 chemin de la Saint-Martin
73190 Saint Baldoph

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché 17/60
Réhabilitation de l'Aquarium du lac du Bourget
LOT 2 : Démolitions – Façades – Maçonneries

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :3 mai 2018.....
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :10.....mois ou jours.
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :
 - Taux de la TVA :20%.....
 - Montant HT :447 118,25€.....
 - Montant TTC :536 541,90€.....

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Par un ordre de service n°2 (Voir Fiche de Travaux modificatifs N°02-01 jointe), la collectivité a dû supprimer des travaux prévus au marché et ajouter des travaux non prévus au marché.

En effet, lors du curage du bâtiment au début du chantier, des états très dégradés de certaines parties structurelles du bâtiment ont été mis au jour impliquant des renforcements de fondations et des reconstructions non prévus initialement.

Lors de l'élaboration de l'avant-projet, l'aquarium était encore ouvert et accueillait du public. Ces travaux supplémentaires n'ont pas pu être anticipés car le site étant occupé, et la présence d'amiante supposée, il n'a pas été possible de réaliser les sondages destructifs qui étaient nécessaires pour une vraie investigation sur l'état de la dalle et des fondations du bâtiment.

Le présent avenant a pour objet de rendre définitif les prix provisoires notifiés par l'OS n°2.

Travaux non réalisés : - 32 058,90€ HT

Démolition d'allèges pour transformation en portes fenêtres, création d'ouverture grille parepluie 80/50ht, création d'ouverture sur toiture terrasse pour chambres froides, bouchements d'ouvertures existantes côté intérieur, emmarchement accès terrasse, carottage de Ø 400, bouchement de trémie escalier, dallage béton armé de 13cm, protection de l'auvent, fouilles en tranchée y compris mur extérieur terrasse, murs extérieurs terrasse, P001O, RSO,5 RSO6

Travaux supplémentaires : + 159 394,51€ HT

Démolition d'isolation fixée sous dalle haute du RDC haut, création d'ouverture en façade nord 80/50ht, création d'ouverture grille parepluie 70/50ht, démolition de revêtement de sol scellé au RDC bas, réfection de dalle RDC haut, agrandissement stockage/vestiaire salle pédagogique, RSO corps central RDC haut, renforts métalliques, sondages RDC bas, démolition dallage RDC bas, renforts de fondations et reconstruction dalle poutrelles hourdis zone Sud, réseaux supplémentaires sous dallage.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :20%.....
- Montant HT :127 335,61 €.....
- Montant TTC :152 802,73€.....
- % d'écart introduit par l'avenant :



Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :20%.....
- Montant HT :574 453,86€.....
- Montant TTC :689 344,63€.....

Le présent avenant représente une évolution du marché initial de + 28.48%.

En application de l'article 139 3° du décret n°2016-360 du 25/03/2016, le dépassement des seuils admissibles est justifiable car la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
AGLIETTA SAS Monsieur Frédéric Clerc en qualité de président	A ST BALDOPH, le 10/12/2015	 

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

Entreprise AGLIETTA
98 chemin de la Saint Martin
73190 Saint Baldoph

73 - Aix-les-Bains - Aquarium - Réhabilitation de l'aquarium du mac du Bourget
Ordre de service n°2 - Travaux supplémentaires

Lyon, le 26 novembre 2018

Maître d'ouvrage : GRAND LAC
1500 boulevard Lepic
73100 AIX LES BAINS

Marché : 17/60 Lot n° 02 - Démolition - façades - maçonnerie

L'entreprise est invitée à entreprendre l'exécution des travaux de la tranche lui incombant selon les prescriptions ci-après :

- ▀ Début des travaux 3 décembre 2018
- ▀ Délais 1 mois et demi à compter du 3 décembre 2018 (hors congés de fin d'année)
- ▀ Devis devis 18-197 / 18-245 / 18-300

Total HT : 127 335,61 €
TVA à 20% : 25 467,12 €
TOTAL TTC : 152 802,73 €

Conformément à l'article 14 du CCAG Travaux, le montant des travaux cité ci-dessus est un prix provisoire.

Prescriptions particulières : Le présent ordre de service correspond aux travaux supplémentaires du lot n°2 Démolition - façades - maçonnerie conformément au devis mentionné ci-avant. Le montant de ces travaux ne devra en aucun cas dépasser la somme de 152 802,73 € TTC sans l'accord écrit du maître d'ouvrage.

Toute modification du marché ou travaux complémentaires devra faire l'objet d'une validation au préalable par la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

A *Mr Les Bains* 29 NOV. 2018

A Lyon, le 26 novembre 2018

Le maître d'ouvrage :



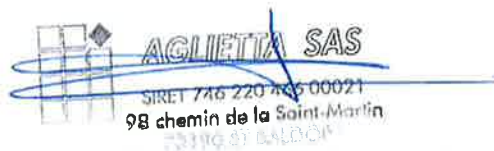
Le maître d'œuvre :



ARCHIPAT
ARCHITECTES DU PATRIARCHE
19 rue des Tuileries 69009 LYON
Tél. 04 72 24 71 80 - contact@archipat.fr
S.A.R.L. au capital de 68.868 € RCS Lyon 436 272 87700026 APE 7111Z
RCS Lyon 436 272 877 00026 - APE 7111Z

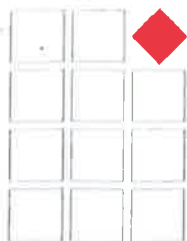
Je, soussigné représentant l'entreprise
certifie avoir pris connaissance de l'ordre de service, ci-dessus n°3, du

A *St-Baldoph* le *29.11.2018*
Signature et cachet de l'entreprise



AGLIETTA SAS
SIRET 746 220 406 00021
98 chemin de la Saint-Martin
33110 ST BALDOUF

IMPORTANT : ce document est à retourner intégralement et dument complété au maître d'œuvre.



ENTREPRISE
GENERALE

BATIMENTS
ET TRAVAUX
PUBLICS

AGLIETTA SAS

Saint-Baldoph, le vendredi 27 juillet 2018

GRAND LAC
1500 BOULEVARD LEPIC
CS 20606
73106 AIX LES BAINS

DEVIS 18-197

N/Réf : FC/BB 18-197
Affaire : AQUARIUM
73100 AIX LES BAINS

Objet : Travaux modificatifs n°1 V2

N°	Désignation	U.	Qté	PVU	PVT
1	TRAVAUX NON REALISES				
1.1	Démolition d'allèges pour transformation en portes fenêtres	U	2.000	1 605.00	3 210.00
1.2	Création d'ouverture grille par pluie 80/50 ht	U	1.000	860.00	860.00
1.3	Création d'ouverture sur toiture terrasse pour chambres froides	U	2.000	960.00	1 920.00
1.4	<i>Bouchements d'ouvertures existantes coté interieur</i>				
1.4.1	F001E F002E	U	2.000	26.00	52.00
1.4.2	F108E	U	1.000	26.00	26.00
1.4.3	F104E F105E F106E	U	3.000	69.00	207.00
1.4.4	F103E	U	1.000	130.00	130.00
1.4.5	F102E F107E	U	2.000	145.00	290.00
1.4.6	F109E	U	1.000	180.00	180.00
1.4.7	F110E	U	1.000	225.00	225.00
1.4.8	F108N F109N	U	2.000	170.00	340.00
1.4.9	F107N	U	1.000	180.00	180.00
	<i>Bouchements d'ouvertures existantes coté interieur</i>				1 630.00
1.5	Emmarchement accès terrasse	ML	9.000	155.00	1 395.00
1.6	Carottage de Ø 400	U	2.000	260.00	520.00
1.7	Bouchement de trémie escalier	U	1.000	1 060.00	1 060.00
1.8	Dallage éton armé de 13 cm	M2	42.000	37.45	1 572.90
	TRAVAUX NON REALISES		-1.000	12 167.90	-12 167.90
2	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES				
2.1	Démolition d'isolation fixée sous dalle hte du RDC ht	M2	295.300	6.15	1 816.10
2.2	Création d'ouverture en façade nord 80/50 ht	U	1.000	865.00	865.00
2.3	Création d'ouverture grille par pluie 70/50 ht	U	1.000	850.00	850.00
2.4	Démolition de revêtement de sol scellé au R-1 sur zones salle expo 1 + espace audio + sanitaire + salle expo 2 + salle pédago	M2	278.200	28.60	7 956.52
2.5	<i>Réfection de dalle</i>				

☎ 04 79 28 27 84 / Fax 04 79 28 27 85 / E-mail : contact@aglietta.fr
98, chemin de la Saint-Martin 73190 ST BALDOPH / Adresse Postale : B.P. 60103 73001 CHAMBERY Cedex
SAS au capital de 200 000 € - N° SIRET 746 220 466 00021 - APE 4399C - TVA FR 59 746 220 466

Conditions générales de vente stipulées au verso

N°	Désignation	U.	Qté	PVU	PVT
2.5.1	Démolition de maçonnerie	M3	3.500	445.00	1 557.50
2.5.2	Dalle pleine ép. 25 cm au droit de la zone démolie y compris ancrage périphérique	M2	12.500	168.35	2 104.38

Réfection de dalle

3 661.88

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

15 149.50

Montant H.T.	2 981.60€
T.V.A. à 20.00	596.32€

Montant T.T.C.	3 577.92€
-----------------------	------------------



ENTREPRISE
GENERALE

BATIMENTS
ET TRAVAUX
PUBLICS

AGLIETTA SAS

Saint-Baldoph, le mercredi 7 novembre 2018

GRAND LAC
1500 BOULEVARD LEPIC
CS 20606
73106 AIX LES BAINS

DEVIS 18-245

N/Réf: FC/BB 18-245

Affaire: Réhabilitation de l'AQUARIUM à AIX LES BAINS

Objet: Travaux modificatifs n°2

N°	Désignation	U.	Qté	PVU	PVT
1	TRAVAUX NON EXECUTES				
1.1	Protection de l'auvent existant	U	1.000	1 078.00	1 078.00
1.2	Fouilles en tranchée y compris fondations pour mur extérieur de la terrasse	ML	38.800	109.00	4 229.20
1.3	Murs extérieurs de la terrasse	M2	77.600	88.00	6 828.80
1.4	P0010	U	1.000	160.00	160.00
1.5	RSO5	U	1.000	4 130.00	4 130.00
1.6	RSO6	U	1.000	3 465.00	3 465.00
	TRAVAUX NON EXECUTES		-1.000	19 891.00	-19 891.00
2	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES				
2.1	<i>Agrandissement stockage / vestiaires salle pédagogique</i>				
2.1.1	Démolition soignée de maçonnerie y compris sciage	M3	15.500	505.00	7 827.50
2.1.2	Terrassements complémentaires sur zones stockage + vestiaires salle pédagogique	M3	53.500	99.00	5 296.50
2.1.3	Hérisson en gravellettes	M3	7.200	79.00	568.80
2.1.4	Isolation sous dallage	M2	28.800	23.50	676.80
2.1.5	Dallage béton armé de 13 cm	M2	28.800	37.45	1 078.56
2.1.6	Enduit hydrofuge et nappe drainante avec solin PVC sur mur enterrés	M2	30.000	56.50	1 695.00
	<i>Agrandissement stockage / vestiaires salle pédagogique</i>				17 143.16
2.2	<i>RSO corps central RDC haut</i>				
2.2.1	Plus value modification RSO5	U	1.000	4 315.00	4 315.00
2.2.2	RSO7	U	1.000	8 410.00	8 410.00
	<i>RSO corps central RDC haut</i>				12 725.00
2.3	<i>Divers</i>				

☎ 04 79 28 27 84 / Fax 04 79 28 27 85 / E-mail : contact@aglietta.fr

98, chemin de la Saint-Martin 73190 ST BALDOPH / Adresse Postale : B.P. 60103 73001 CHAMBERY Cedex

SAS au capital de 200 000 € - N° SIRET 746 220 466 00021 - APE 4399C - TVA FR 59 746 220 466

Conditions générales de vente stipulées ou verso

N°	Désignation	U.	Qté	PVU	PVT
2.3.1	Jambage béton armé pour RSO 1. (contre local technique)	U	1.000	504.00	504.00
2.3.2	Démolition de sur épaisseur de mur béton armé pour RSO ci avant.	M3	0.500	850.00	425.00
2.3.3	Reprise d'enduit au mortier de réparation y compris passivation des aciers. (pour reprises d'enduit sur article ci avant)	M2	6.000	58.10	348.60
2.3.4	Linteau béton armé pour P002 N.	U	1.000	1 150.00	1 150.00
2.3.5	Renfort métallique pour plancher poutrelles hourdis. (zone livraison / palier, préparation) Nota: protection coupe feu non prévue dans notre prix unitaire.	U	1.000	3 215.00	3 215.00
2.3.6	Démolition de mur béton armé pour renfort ci avant.	M3	1.800	850.00	1 530.00
2.3.7	Chainage béton armé en sous oeuvre dans plancher poutrelles hourdis pour fixation de cloison mobile.	U	1.000	1 835.00	1 835.00
2.3.8	Mise à disposition d'une équipe composée d'un conducteur d'engin et d'un manoeuvre et d'une pelle mécanique pour réalisation de sondages de fondations.	J	2.000	1 063.00	2 126.00
2.3.9	Chargement et évacuation en décharge des déblais issues des sondages.	Ens	1.000	1 627.00	1 627.00
2.3.10	Remblaiement en gravellettes au droit des sondages.	M3	15.000	79.00	1 185.00
2.3.11	Plus value pour chevêtre béton armé pour la réalisation des lanterneaux sur terrasse NE.	U	3.000	380.00	1 140.00
2.3.12	RSO sanitaires RDC bas comprenant démolition de mur et dallage, massif et poteau BA, renfort carbone collé.	Ens	1.000	2 970.00	2 970.00

Divers

18 055.60

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

47 923.76

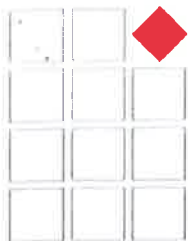
Montant H.T.	28 032.76€
T.V.A. à 20.00	5 606.55€

Montant T.T.C. 33 639.31€



AQUIETTA SAS

SIRET 746 020 466 00021
98 chemin de la Saint-Martin
75190 ST BALDOIN



ENTREPRISE
GENERALE

BATIMENTS
ET TRAVAUX
PUBLICS

AGLIETTA SAS

Saint-Baldoph, vendredi 23 novembre 2018

GRAND LAC
1500 BOULEVARD LEPIC
CS 20606
73106 AIX LES BAINS

DEVIS 18-300

N/Réf: FC/BB 18-300

Affaire: Réhabilitation de l'AQUARIUM
AIX-LES-BAINS

Objet: Travaux modificatifs n°3 V3

N°	Désignation	U.	Qté	PVU	PVT
1	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES				
1.1	<i>Dalle poutrelles hourdis polystyrène zone SUD</i>				
1.1.1	Butonnage des poteaux existant par mise en place de tire/pousse, déplacement et modification suivant phasage.	U	1,000	1 548,15	1 548,15
1.1.2	Démolition de dallage par phase sur zone salle pédagogique 1 et espace audiovisuel y compris sciage pour désolidarisation.	M2	135,000	97,00	13 095,00
1.1.3	Démolition de longrines et massifs maçonnés autour et entre les poteaux existants.	M3	3,150	840,00	2 646,00
1.1.4	Décaissement de 50 cm sous dallage pour abaissement de la plate forme, évacuation des déblais en décharge.	M3	67,500	105,00	7 087,50
1.1.5	Terrassement par phase pour semelle filante et dégagement de massif existant, évacuation des déblais en décharge.	M3	132,000	117,95	15 569,40
1.1.6	Renfort de massif existant suivant préconisation du BET structure.	U	4,000	1 250,00	5 000,00
1.1.7	Semelle filante 60/30 entre murs et poteaux suivant prescriptions du BET structure.	U	5,000	1 007,00	5 035,00
1.1.8	Murs agglos creux y compris ancrage à l'existant, raidisseurs verticaux BA suivant étude du BET structure.	M2	38,400	205,00	7 872,00
1.1.9	Remblaiement en réemploi sous réserve de validation par le BET structures + Bureau de contrôle + Géotechnicien, intervention par phase.	M3	132,000	98,55	13 008,60
1.1.1	Plancher Rectosten 7.2+12+7 M4 comprenant empochements pour poutrelles, poutrelles sans étais, hourdis polystyrène, aciers HA et TSHA suivant étude BET, béton C25/30 d10, surfacage brut.	M2	135,000	170,00	22 950,00
	<i>Total :</i>				93 811,65

☎ 04 79 28 27 84 / Fax 04 79 28 27 85 / E-mail : contact@aglietta.fr

98, chemin de la Saint-Martin 73190 ST BALDOPH / Adresse Postale : B.P. 60103 73001 CHAMBERY Cedex
SAS au capital de 200 000 € - N° SIRET 746 220 466 00021 - APE 4399C - TVA FR 59 746 220 466

Conditions générales de vente stipulées au verso

N°	Désignation	U.	Qté	PVU	PVT
1.2	<i>Divers</i>				
1.2.1	Complément pour RSO3 comprenant ancrage à l'existant, longrine béton armé, mur agglos creux, raidisseurs verticaux. (suivant préconisations du BET structures)	U	1,000	990,00	990,00
	<i>Total :</i>				990,00
1.3	<i>Réseaux</i>				
1.3.1	TPC 90 pour AEP ext	ML	6,000	14,60	87,60
1.3.2	TPC 90 pour ELEC	ML	5,000	14,60	73,00
1.3.3	TPC 63 pour FT	ML	10,000	14,00	140,00
1.3.4	Réseau fibre PVC 42.6/50 + coude grand rayon	ML	5,000	32,40	162,00
1.3.5	Réseau EP intérieur en PVC 100	ML	5,000	33,40	167,00
1.3.6	Regard EP intérieur avec tampon à carreler	U	1,000	350,00	350,00
1.3.7	Passage de fondations pour réseaux	U	3,000	180,00	540,00
	<i>Total :</i>				1 519,60
	Total :				96 321,25

Montant H.T.	96 321,25 €
T.V.A. à 20,00	19 264,25 €

Montant T.T.C. 115 585,50 €



Note technique

Renforcement des fondations et reconstruction de la dalle du RDC bas partie Sud

En mars 2017, lors de l'élaboration de l'avant-projet, des sondages ont été réalisés par PPC bureau d'étude structure pour l'établissement d'un diagnostic structurel. L'aquarium était alors ouvert et accueillait du public. Le site étant occupé, et la présence d'amiante supposée, il n'a pas été possible de réaliser les sondages destructifs qui étaient nécessaires pour une vraie investigation sur l'état de la dalle et des fondations du bâtiment.

Lors du curage du bâtiment, il a été constaté en septembre 2018 que la dalle du RDC bas en partie Sud était dans un état très dégradé, impliquant de fait sa démolition puis sa reconstruction.

Dans cette optique, la maîtrise d'ouvrage a fait intervenir KAENA bureau d'études géotechnique afin de procéder à une reconnaissance complète des fondations pour expliquer cet état dégradé et vérifier les contraintes auxquelles sont soumises ces dernières.

Ces sondages complémentaires ont permis de montrer que le remblai situé sous le bâtiment s'est tassé au cours des années créant de nombreux vides sous le dallage existant. Le dallage d'une épaisseur moyenne de 10 cm était insuffisamment dimensionné (simple treillis soudé en acier en structure) n'a pas résisté au tassement du remblai.

La mise au jour d'une semelle isolée sous poteau a permis au géotechnicien de calculer les contraintes admissibles par les fondations existantes.

Ces calculs montrent que les semelles existantes ne sont pas capables de reprendre les nouveaux efforts entraînés par la reconstruction d'une nouvelle dalle.

Face à ces constats, le bureau d'étude structure a ainsi préconisé un renforcement des fondations, nécessaire avant la reconstruction du dallage.

Sont joints à cette note, les constats de KAENA bureau d'étude géotechnique et les préconisations pour la reconstruction de la dalle de PPC bureau d'étude structure.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2017-60 - Réhabilitation de l'Aquarium d'Aix-les-Bains - lot n.2 : démolition/façades/maçonnerie - Avenant 1

Date de transmission de l'acte : 17/01/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 17/01/2019

Numéro de l'acte : d2675 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190110-d2675-DE

Date de décision : 10/01/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires